

INTERPELLATION de Jean-Pierre Narbel au Conseil communal de Vevey du 2 septembre 2010

R. Aimé-Steinlen : que faire de cette rue en zone 30 ?

Chacun des membres de ce Conseil communal se souvient que, suite à une pétition, notre Conseil renvoyait une résolution de décision à la Municipalité en lui demandant de procéder à nouveau au marquage du passage piéton situé au Nord-ouest de la Rue Aimé Steinlen. La Municipalité a accepté cette résolution de décision et a ordonné la repeinte du passage.

Dès le printemps 2009, suite à l'ordre du Service cantonal des routes de supprimer ce passage, plusieurs procédures se sont succédé pour aboutir à un recours auprès du Tribunal fédéral. La Municipalité nous informait de cette démarche par sa communication du 3 décembre 2009.

C'est par un article paru dans le journal, il y a quelques semaines, que nous avons appris que ce passage piéton n'a pas trouvé grâce aux yeux des juges de la Haute Cour fédérale. Si ce qui est révélé par le journal s'avère correct, il faut bien que la Municipalité applique la décision du Tribunal fédéral en se conformant aux règles de la législation fédérale.

Il ne lui reste donc que les 2 possibilités suivantes :

- Supprimer le passage piéton et dans ce cas bafouer la résolution de décision de notre Conseil; ou
- Renoncer à la zone 30 dans ce périmètre et conserver le passage piéton souhaité par ses habitants et la Direction du centre commercial.

Pour notre part, nous pensons que la 2^{ème} solution est la bonne.

Le but de cette interpellation est de questionner la Municipalité sur ses intentions à la suite de la décision du Tribunal fédéral.

Je remercie par avance la Municipalité de sa réponse écrite.

Au nom du groupe PDC
J.-Pierre Narbel